

# Évaluation de l'Impact Environnemental et Social

## Projet Aurifère de Yaouré, Côte d'Ivoire

### Plan de Gestion Sociale



Soumis à

**Perseus Yaouré SARL**

Soumis par

**Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (version originale)**  
**rePlan Inc. (version originale)**  
**PSIE & 2D Consulting Afrique (mise à jour)**

### Formulaire de Publication du Rapport

Nom du Client	<b>Perseus Yaouré SARL</b>		
Nom du Projet	<b>Projet Aurifère de Yaouré, Côte d'Ivoire</b>		
Titre du Rapport	<b>Projet Aurifère de Yaouré, Plan de Gestion Sociale</b>		
Statut du Document	<b>Mise à jour</b>	No. de publication	<b>3</b>
Date de Publication	<b>05 avril 2018</b>		
Référence du Document	<b>7879140169</b>	<b>Numéro du Rapport : A169-15-R</b>	
Auteur	Andrea Amici (rePlan)	<small>Signature &amp; Date</small>	
Réviseur	Graeme Burt (rePlan) Chantelle De La Haye (Perseus)	<small>Signature &amp; Date</small>	
Approbation du Directeur de Projet	Christian Kunze Chantelle De La Haye (Perseus)	<small>Signature &amp; Date</small>	

### Limitation de Responsabilité

Ce rapport a été préparé exclusivement pour le client ci-dessus, Amec Foster Wheeler Earth & Environmental UK Ltd. (AmecFW). La qualité des informations, conclusions et estimations contenues dans la présente sont conformes avec le niveau d'effort impliqué dans les services d'AmecFW et sont basées sur: i) les informations disponibles au moment de la préparation, ii) les données fournies par des sources externes et iii) les suppositions, conditions et qualifications exposées dans ce rapport. Ce rapport est destiné à l'usage du client nommé ci-dessus selon les termes et conditions de son contrat avec Amecfw. Tout autre usage de, ou recours à, ce rapport par une tierce partie est aux risques de cette tierce partie.

### Rapport des Révisions

Version Révision	Date	Auteur(s)	Remarques
0	26 May 2015	Andrea Amici, rePlan (auteur)	Ce document a été préparé par rePlan Inc. sous contrat avec Amec Foster Wheeler
1	5 Juin 2015	Graeme Burt, rePlan (révision) C. Kunze (Amec Foster Wheeler)	Révision
2	09 Juillet 2015	Andrea Amici	Révision
3	17 février 2018		Revu par Chantelle De La Haye (Perseus)

## Table des Matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	BUTS ET PRINCIPES.....	5
3	CADRE DE TRAVAIL.....	6
4	PROGRAMMES DE GESTION .....	7
4.1	Engagement des Participants .....	7
4.2	Cadre de Travail pour la Restauration des Moyens d'Existence .....	9
4.3	Participation Économique Locale.....	10
	4.3.1 Plan de Recrutement .....	10
	4.3.2 Plan d'Approvisionnement local.....	13
4.4	Plan de Gestion de l'afflux Migratoire .....	15
4.5	Plan de Développement pour la Communauté .....	17
5	DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES.....	19
6	PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER.....	19
7	SUPERVISION ET COMPTE-RENDU .....	20
7.1	Supervision .....	20
7.2	Évaluation .....	22

## 1 INTRODUCTION

L'évaluation de l'impact a identifié diverses mesures qui éviteront ou minimiseront les impacts sociaux et les risques associés au Projet Aurifère de Yaouré (le Projet), et qui en maximiseront les bénéfices sociaux.

Cette section décrit comment Perseus a l'intention de mettre en place ces mesures et de gérer leur performance sociale globale en progressant. Elle a été renseignée par les activités d'implication menées dans le cadre du processus d'Évaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) qui sont soulignées dans le Plan d'Implication des Participants, qui est une annexe séparée du Rapport EIES.

Perseus reconnaît que la performance sociale est composée d'un processus dynamique, continu, qui :

1. Fait partie de son système de gestion globale pour le Projet ;
2. Implique la participation régulière d'employés et l'implication de la communauté ;
3. Comprend une planification systématique et des activités de mise en œuvre ; et
4. Permet une amélioration continue.

Ce Plan se déroule comme suit :

1. Buts et Principes
2. Cadre
3. Plans de Gestion
4. Dispositions Organisationnelles
5. Plan de Travail et Calendrier
6. Supervision et Évaluation.
7. Goals and Principes

## 2 BUTS ET PRINCIPES

Le but global de ce Plan de Gestion Sociale est de promouvoir la performance sociale solide et durable du Projet en :

- Minimisant les impacts sociaux et en optimisant les bénéfices sociaux associés au Projet ;
- Promouvant la coopération et la collaboration entre le Projet et ses participants ;
- Identifiant et répondant autant que possible aux inquiétudes de ces participants ;
- Se conformant aux politiques d'entreprise de Perseus, ainsi qu'aux exigences nationales et aux standards et meilleures pratiques (c.à.d. Cadre de Travail sur la Durabilité de l'IFC 2012) si possible ;
- Aider à promouvoir un développement durable généralisé dans la zone du Projet.

Les principes importants qui guident l'approche de Perseus en ce qui concerne la performance sociale sont comme suit :

- **Responsabilité et transparence** – La planification et la mise en œuvre d'activités de gestion sociale sont menées dans un environnement de responsabilité et de transparence avec les participants concernés ;
- **Distribution appropriée des bénéfices du projet** – Les gens les plus susceptibles d'être affectés par le Projet ont la priorité dans la distribution des bénéfices du Projet ;
- **Planification basée sur la recherche** – la planification est basée sur une référence juste et une supervision des informations et une compréhension claire des impacts et des risques du Projet ;
- **Planification participative et mise en œuvre** – Autant que possible, la planification, la mise en œuvre, et la supervision d'activités de gestion sociale sont entreprises en collaboration avec ceux affectés et une gamme d'autres participants concernés ;
- **Gestion qui s'adapte** – La planification et la mise en œuvre d'activités s'adaptent aux besoins en évolution, aux défis et aux circonstances au jour le jour ;
- **Responsabilités internes équilibrées** – Les responsabilités de la performance sociale sont partagées au travers de l'organisation, pas seulement allouées au département des Relations Communautaires ; et
- **Durabilité** – La performance sociale est spécifique au Projet, mais dans l'étendue possible cherchera à catalyser un développement durable qui survit au Projet.

Ce Plan de Gestion Sociale est dynamique de par sa nature et continuera à être développé et modifié au cours du temps, en consultation avec les participants concernés.

### 3 CADRE DE TRAVAIL

Ce Plan de Gestion Sociale comprend un ensemble d'initiatives qui détaille comment Perseus a l'intention de progresser avec les mesures d'atténuation identifiées dans la section d'évaluation de l'impact. Ces initiatives sont comme suit :

1. Programme d'engagement des participants ;
2. Programme de restauration des moyens d'existence ;
3. Programme de participation économique locale ;
4. Plan de gestion du flux migratoire ; et
5. Programme du développement de la communauté.

Étant donné leur importance immédiate pour le Projet, Perseus a déjà élaboré – dans le cadre de sa documentation EIES – un Programme d'Implication des Participants compréhensif (Initiative #1 ci-dessus) et un Cadre de Travail pour le Programme de Restauration des Moyens d'Existence (Initiative #2), les deux étant des documents distincts inclus en Annexe du Rapport EIES et brièvement décrits ci-dessous.

Les initiatives restantes (Initiatives #3 à #5) présentées dans la présente représentent des plans pour des cadres de travail de haut niveau devant être soumis à une planification et à une mise en œuvre détaillées avec les participants concernés. Cela répond à l'importance que Perseus apporte à la construction et à la mise en œuvre d'un Programme de Gestion Sociale qui est durable et bénéficie d'une consultation renseignée par et de la participation de la communauté et des autres participants.

De plus, Perseus reconnaît que le processus d'approbation de l'EIES peut exiger des révisions mineures à la conception du Projet qui pourraient avoir pour conséquence la révision des mesures d'atténuation. Pour cette raison, Perseus s'est engagé à travailler d'une façon transparente et collaborative avec ses actionnaires pour réviser et modifier les stratégies proposées par la présente au cas où des changements seraient nécessaires.

La structure de base de chacun des programmes présentés dans la présente comprend :

- Un résumé des impacts et des mesures d'atténuation devant être adressés par le Plan, tels qu'identifiés dans l'évaluation de l'impact ;
- Des déclarations des buts et objectifs spécifiques pour chaque Plan ; et
- La Description des activités définies au sens large par Perseus.

Ce Plan de Gestion Sociale n'inclut pas les initiatives liées à l'héritage culturel ou à la santé et la sécurité de la communauté. Ces sujets sont adressés dans le Plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité et dans le Plan de Gestion de l'Héritage Culturel, qui sont des annexes du rapport EIES.



## 4 PROGRAMMES DE GESTION

### 4.1 Engagement des Participants

Perseus comprend l'engagement des participants comme étant le processus large, inclusif, et continu de construction de relation entre un projet donné et ses participants.

Perseus considère les activités d'engagement des participants comme des mesures transversales pour atténuer tous les impacts négatifs et améliorer les impacts positifs. Ci-dessous, le Tableau 4-1 illustre toutes les mesures liées aux activités d'engagement des participants qui ont été proposées dans la section d'évaluation de l'impact du rapport EIES.

**Tableau 4-1 Mesures d'Atténuation liées aux Activités d'Engagement des Participants**

<b>IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager auprès des autorités nationales et régionales pour encourager la coopération dans le système de gouvernance pour maximiser les bénéfices pour les communautés affectées, allant de la croissance économique induite au paiement des royalties et des impôts ;</li> <li>• Soutenir les groupes de travail au sein de la structure de gestion de la gouvernance des participants (c.à.d. tout Groupe de Travail sur la Participation à l'Économie Locale, Groupe de Travail sur l'Approvisionnement Local) pour aider à faciliter une approche participative de la planification et de la prise de décision ;</li> <li>• Travailler avec les participants locaux pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir « Local » et « Régional » dans le cadre de l'emploi et de la planification de l'approvisionnement</li> <li>○ Entreprendre une étude de compétences</li> <li>○ Faire de la publicité pour les emplois localement (radio, bureaux d'emploi locaux, etc.) ;</li> <li>○ Fournir des programmes d'amélioration des compétences et/ou des apprentissages pour les jeunes de la zone locale ou le personnel du Projet ;</li> <li>○ Soutenir les initiatives pour l'éducation locale ;</li> <li>○ Établir une base de données pour les chercheurs d'emploi du coin ;</li> <li>○ Faciliter l'accès aux informations pour l'approvisionnement pour aider les entreprises locales à rester compétitives ;</li> <li>○ Faciliter les partenariats entre finance régionale et fournisseurs de formations, et les entreprises locales ;</li> <li>○ Entreprendre des enquêtes sur les affaires locales ;</li> <li>○ Établir une Base de Données de Fournisseurs Agréés ; et</li> <li>○ Superviser et évaluer les performances du Projet sur l'emploi et l'approvisionnement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>IMPACTS DES DÉPLACEMENTS ÉCONOMIQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les groupes de travail au sein de la structure de gestion de la gouvernance des participants (c.à.d. Groupe de Travail sur le Développement Communautaire) pour aider à faciliter une approche participative de la planification et de la prise de décision ;</li> <li>• Travailler avec les participants locaux si possible, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entreprendre des études définitives ;</li> <li>○ Définir la matrice de droit et le type de droits ;</li> <li>○ Identifier les options de remplacement (en liquide ou en nature) de tout bien construit ou planté perdu à cause de l'acquisition des terres par le Projet, y compris les avantages de location et d'accès ;</li> <li>○ Définir la restauration des moyens d'existence et les mesures d'amélioration ;</li> <li>○ Identifier des activités de moyens d'existence alternatives viables pour les moyens d'existence ne pouvant être restaurés/améliorables ;</li> <li>○ Identifier les personnes et les catégories vulnérables affectées par le déplacement économique ; et</li> <li>○ Superviser et évaluer les performances du Projet sur les impacts du déplacement économique.</li> </ul> </li> </ul>
<b>IMPACT SUR LA POPULATION ET LE CHANGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ</b>



- Créer des forums de consultation permanents avec les parties prenantes (c.à.d. CCC) pour permettre une approche participative de la planification et de la prise de décision ;
- Coopérer avec les corps des NU (c.à.d. ONUCI) si possible, sur les programmes de réconciliation nationale et d'apaisement des communautés locales ;
- Travailler avec les participants locaux si possible, pour :
  - Soutenir le développement des infrastructures et services de la communauté ;
  - Réduire la pression sur les biens et services locaux quand ils sont déjà difficilement disponibles ;
  - S'assurer que l'inflation induite et la pression sur les services locaux et les infrastructures n'aient pas un impact indu sur les foyers vulnérables ;
  - Soutenir l'extension des services de police au niveau sous-préfectoral pour éviter l'intensification des conflits violents ; et
  - Superviser et évaluer les performances du Projet sur la population et les impacts de changement sur la population.

Comme noté ci-dessus, Perseus a déjà élaboré un Programme d'Engagement pour les Participants (SEP), qui forme la base de la façon dont le Projet s'engagera avec ses participants en progressant vers la phase de construction et au-delà. De façon spécifique, le SEP s'appuie sur les activités d'engagement menées jusqu'à ce jour, y compris pendant le processus d'EIES, et cherchera à :

- S'assurer que les communautés affectées par le Projet et les autres participants sont bien informés sur le projet, ses impacts environnementaux et sociaux potentiels, et les mesures d'atténuation proposées ;
- Lancer de vastes consultations avec les participants sur les mesures ci-dessus et solliciter et incorporer à la fois leur avis informé au sujet du design du Projet, de la performance environnementale et sociale, et des autres initiatives communautaires ;
- Faciliter la participation active des participants dans la planification et la mise en œuvre des Plans de Gestion Sociale présentés dans la présente ; et
- Réduire le stress et l'incertitude associés au changement rapide en cours dans la zone du Projet, et mieux positionner les résidents pour bénéficier autant que possible des opportunités offertes par le Projet et qu'ils souffrent le moins possible de ses défis.

Le SEP est fourni en tant que document distinct (Annexe du rapport EIES) et comprend les suivantes :

- Définition d'une Carte des Participants, qui identifie et analyse les participants auprès de qui Perseus doit s'engager en progressant ;
- Identification des Principes, qui façonnent la planification et la mise en œuvre de toutes les activités d'engagement pour le Projet ;
- Conception de Forums de Consultation appropriés, multi-participants, pour servir de véhicule premier pour la consultation et la participation de participants en progressant, (c.à.d. Comité de Consultation Communautaire) ;

- Définition d'autres Activités d'Engagement complémentaires, y compris celles qui partagent des informations avec les participants (par ex., communications) et qui donnent une opportunité de consultation et de participation dans divers formats ;
- Description des Protocoles liés pour s'assurer que les activités d'engagement sont planifiées, mises en œuvre et documentées de façon correcte et de façon significative ;
- Description d'un Registre d'Engagement pour aider Perseus à inscrire, suivre et clôturer tous les engagements liés aux participants ; et
- Explication d'un Système de Gestion des Plaintes pour aider Perseus à enregistrer, suivre et clôturer les inquiétudes et problèmes des participants.

## 4.2 Cadre de Travail pour la Restauration des Moyens d'Existence

L'acquisition de l'Empreinte du Projet risque d'avoir pour conséquence le déplacement économique d'un certain nombre de personnes, de foyers et de communautés qui dépendent des atouts contenus dans l'Empreinte comme moyens d'existence, en particulier les terres cultivables, les terres de ressource communales, et les sites d'exploitation minière artisanaux.

Comme noté ci-dessus, Perseus a déjà élaboré un Cadre de Travail pour le Programme de Restauration des Moyens d'Existence (FLRP), qui définit comment le Projet acquerra les terres dont il a besoin et gèrera les impacts sur les déplacements économiques qui suivent en respectant le Standard de Performance #5 de l'IFC et les lois et réglementations ivoiriennes concernées.

Le FLRP est fourni en tant que document distinct (une annexe au Rapport EIES) et comprend les choses suivantes :

- Analyse des standards internationaux concernés (c.à.d. Standard de Performance 5 de l'IFC) et les cadres de travail légaux et institutionnels ivoiriens, identification des manques entre les deux, et définition des mesures complémentaires ;
- Évaluation préliminaire des impacts de déplacement associés à l'acquisition des terres du Projet ;
- Description de l'approche de Perseus pour la gestion de ces impacts au travers d'un processus de restauration des moyens d'existence planifié et mis en application ;
- Définition d'un programme d'engagement des participants focalisé sur la restauration des moyens d'existence qui complète et s'inscrit au sein du programme d'engagement des participants pour l'ensemble du Projet décrit dans le FLRP ;
- Grandes lignes des politiques d'admissibilité et de droit, y compris une matrice d'admissibilité préliminaire qui détaille les droits aux compensations en liquide et en nature pour les pertes de bien immeubles spécifiques ;

- Explication du potentiel programme de soutien requis pour compléter les droits de compensation, y compris un programme de restauration des moyens d'existence et d'amélioration et un programme d'assistance aux personnes vulnérables ;
- Description d'un système de gestion des plaintes ;
- Définition d'un programme de supervision et d'évaluation ; et
- Identification des étapes suivantes, y compris les exigences pour réaliser le plan d'action de réinstallation pour les activités d'acquisition des terres entreprises.

### 4.3 Participation Économique Locale

Perseus reconnaît que la participation locale aux opportunités économiques générées par le Projet peut avoir des bénéfices importants, y compris :

- Des relations plus fortes avec les communautés proches ;
- Une contribution plus élevée au développement économique ;
- Des risques de délais opérationnels, d'arrêts ou de manifestations réduits ;
- Une chaîne logistique et des efficacités opérationnelles améliorées ; et
- Une plus grande diversification et résilience de l'économie locale.

Perseus propose de maximiser la saisie d'opportunités d'emploi et d'approvisionnement liées au Projet par ceux vivant dans les communautés au sein de la Zone d'Influence Locale Directe (ALDI) et, dans une moindre mesure, de la Zone d'Influence Locale Indirecte (ALII) et de la Zone d'Influence Régionale (ARI).

Pour faire ainsi, Perseus propose de collaborer avec les participants concernés pour préparer et exécuter à la fois un Programme de Recrutement Local et un Programme d'Approvisionnement Local. Ces initiatives seront coordonnées de près avec d'autres initiatives au sein du Plan de Gestion Sociale global.

#### 4.3.1 Plan de Recrutement

Pendant la construction et l'exploitation, le Projet fournira des emplois pour jusqu'à 900 personnes. Pendant l'exploitation, il est supposé qu'environ 400 personnes trouveront un emploi permanent au Projet. Cependant, les entrepreneurs et les emplois temporaires s'ajouteront à ce nombre et augmenteront les opportunités d'emploi globales qui viendront avec le Projet.

Pendant la clôture et post-clôture, ce nombre diminuera évidemment de façon importante.

Perseus propose de collaborer avec les participants concernés dans la mise en œuvre d'un Programme de Recrutement (RP) pour maximiser la saisie locale d'opportunités d'emploi directes et indirectes générées par le Projet. Les objectifs incluent les choses suivantes :

- Renforcer un système de recrutement transparent et efficace local qui est basé sur une préférence pour le candidat qualifié le « plus local » et sur une distribution des opportunités juste ;
- Assurer une source de force de travail locale non qualifiée constante et fiable pour le Projet pendant la construction et l'exploitation ;
- Décourager la croissance migratoire dans la région causée par les attentes d'emploi au sein du Projet ;
- Éviter de mettre une pression indue sur la disponibilité du travail pour les activités de moyens d'existence traditionnelles (par ex., l'agriculture) ; et
- S'assurer que les femmes et les autres groupes traditionnellement exclus reçoivent un accès équivalent aux opportunités d'emploi.

On s'attend à ce que la vaste majorité des travailleurs semi-qualifiés soit trouvés dans la zone régionale, et les travailleurs qualifiés dans l'ensemble du pays.

Les composants clés de ce processus comprendront les choses suivantes (voir Tableau 4-3) :

**Tableau 4-2 Composants Principaux et Activités Clés – Plan de Recrutement**

Composant	Actions à mettre en œuvre
<b>Impacts et Amélioration</b>	<p>Le Plan de Recrutement fait référence aux impacts économiques et sur l'emploi identifiés dans la section d'évaluation d'impact social. Les mesures d'amélioration suivantes doivent être reflétées dans ce plan de gestion sociale si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Embauche locale pour les positions non qualifiées</li> <li>• Préférence locale accordée au candidat local aux compétences et expériences appropriées aux besoins du projet</li> <li>• Positions annoncées localement (radio, bureaux d'emploi locaux, etc.)</li> <li>• Communication efficace et stratégies d'engagement pour les opportunités d'emploi (type, durée, qualifications, etc.)</li> <li>• Programmes d'amélioration des compétences pour le personnel du Projet ;</li> <li>• Faciliter l'accès à l'emploi local pour les positions qualifiées</li> <li>• Apprentissages pour les jeunes de la zone locale</li> <li>• Soutien pour les initiatives d'éducation locales</li> <li>• Enquête sur les compétences professionnelles locales et établissement d'une Base de Données de Chercheurs d'Emploi Locaux</li> <li>• Travailler avec les structures de gouvernance locales (par ex., Groupe de Travail sur la Participation Économique Locale)</li> </ul>
<b>Communications</b>	<p>Mettre en place un comité de recrutement local avec les représentants de l'administration locale si nécessaire, et les communautés proches. Les membres du comité devront être choisis par leur communauté respective.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour sur tous les changements de processus de recrutement du Projet.</li> </ul>

Composant	Actions à mettre en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les exigences de recrutement actuelles et prévues.</li> <li>• Rendre compte sur les statistiques de recrutement du Projet.</li> <li>• Parler de toute inquiétude et défis.</li> </ul> <p>Préparer et distribuer un document public qui résume les politiques et les procédures finales au sujet du recrutement des travailleurs locaux.</p> <p>Explorer la possibilité de créer un Centre de Recrutement Local qui est situé au sein de la communauté locale. Le Centre agira comme un pôle pour distribuer des informations, organiser des ateliers de travail et des consultations communautaires, et servir comme endroit pour les formations continues et les activités d'assistance techniques.</p> <p>Des communications régulières avec les communautés locales y compris donner des mises à jour régulières sur les besoins en emploi du Projet, les politiques de recrutement, les descriptions d'emploi, les statistiques d'emploi locales, etc.</p>
<p><b>Politiques de Recrutement Locales</b></p>	<p>Révision des plans de recrutement du Projet pour identifier les opportunités actuelles et potentielles pour les travailleurs non qualifiés de la zone locale et établir des compétences minimum claires et les exigences d'expérience pour chaque type d'emploi.</p> <p>Mettre en place des lignes directives de candidature claires, des critères de sélection, et fournir des réponses aux candidats ayant échoué.</p> <p>Définir « local » dans l'objectif de distribuer les opportunités d'emploi et un système juste et transparent pour distribuer les opportunités au sein de cette zone géographique.</p>
<p><b>Bases de Données de Recrutement Locales</b></p>	<p>Établir une base de données de candidats travailleurs qui sont des « locaux » authentiques – c.à.d. vérifiés avec leur identité nationale.</p> <p>Créer une politique mandatant l'utilisation de la base de données pour le recrutement de tous les travailleurs non qualifiés, par Perseus et ses entrepreneurs.</p> <p>Fournir une sélection pré-emploi :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérification de la résidence et de l'expérience/des compétences ;</li> <li>2. Examen médical avant l'embauche ;</li> <li>3. Test de littérature et de numérique ;</li> <li>4. Carte judiciaire ;</li> <li>5. Confirmation de la capacité à travailler.</li> </ol>
<p><b>Amélioration des Compétences et Supervision</b></p>	<p>Identifier les positions qualifiées qui peuvent être comblées grâce à l'amélioration des compétences, et faciliter la formation des employés locaux. Pendant la phase de construction, les employés non-qualifiés peuvent être formés pour assumer des postes semi-qualifiés et qualifiés pendant l'exploitation.</p> <p>Les activités pour faciliter l'amélioration des compétences pourraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendriers de travail flexibles ;</li> <li>• Soutien aux finances d'accès à l'éducation ;</li> <li>• Recrutement préférentiel pour que les positions qualifiées soient données aux candidats locaux internes ;</li> <li>• Fournir une formation en éducation financière pour tous les</li> </ul>

Composant	Actions à mettre en œuvre
	employés.
<b>Développement des Compétences Locales</b>	<p>Envisager d'étendre la disponibilité des programmes de formation vocationnels dans le cadre du Programme de Restauration des Moyens d'Existence et du Développement Communautaire aux résidents locaux sur une base de partage des coûts.</p> <p>Examiner l'utilisation potentielle des apprentissages pour encourager le développement des compétences localement.</p>

#### 4.3.2 Plan d'Approvisionnement local

Dans une ligne similaire à ci-dessus, Perseus propose de travailler avec les communautés locales et régionales, les entreprises, et le gouvernement pour concevoir et mettre en application un Plan d'Approvisionnement local qui maximise le contenu local et régional du Projet et met l'accent sur les produits et services produits localement ou à valeur ajoutée locale. Les objectifs incluent les choses suivantes :

- Développer des partenariats avec les entreprises locales et régionales, ainsi que les chambres du commerce, pour maximiser l'approvisionnement des produits et services produits localement ou à valeur ajoutée locale ;
- Créer un système d'approvisionnement transparent et fiable qui est basé sur le principe de « préférence au plus local » tout en maintenant la qualité, la sécurité, et le coût ;
- Renforcer la résilience de la chaîne logistique du Projet ;
- Soutenir la croissance durable d'entreprises locales/régionales et du développement économique local/régional ;
- Décourager la croissance migratoire causée par la spéculation d'entreprise au travers du développement d'entreprises locales/régionales qui peuvent mieux répondre aux besoins en approvisionnement du Projet.

Les composants clés incluent les choses suivantes (voir Tableau 4-4) :

**Tableau 4-3 Principaux Composants et Activités Clés – Plan d'Approvisionnement**

Composant	Actions à mettre en œuvre
<b>Impacts et Amélioration</b>	<p>Le Plan d'Approvisionnement local fait référence aux impacts économiques et sur l'emploi identifiés dans la section d'évaluation de l'impact social. Les mesures d'amélioration suivantes doivent être envisagées dans le plan de gestion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des informations sur les processus d'approvisionnement de Perseus pour aider les entreprises locales et régionales à répondre aux exigences des fournisseurs de l'entreprise ;</li> <li>• Faciliter les partenariats entre la finance régionale et les fournisseurs de formation, et les entreprises locales/régionales</li> <li>• Des activités de développement pour les entreprises locales pour soutenir l'établissement d'affaires locales/régionales durables</li> </ul>



Composant	Actions à mettre en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes sur les entreprises locales et établissement d'une Base de Données de Fournisseurs Locaux</li> </ul>
<p><b>Communications</b></p>	<p>Envisager l'établissement d'un comité technique d'approvisionnement local consistant composés d'entreprises locales et régionales, d'officiels du gouvernement local, et de représentants des communautés locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer et communiquer un document qui détaille la politique et les engagements d'approvisionnement du Projet local.</li> </ul> <p>Organiser des sessions d'informations pour les communautés locales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des mises à jour sur les changements des processus d'approvisionnement du Projet – fournir des formations et des lignes directives</li> <li>Partager les exigences d'approvisionnement actuelles et prévues</li> <li>Soutenir les entreprises pour postuler à l'ouverture des marchés</li> <li>Rendre des comptes sur les statistiques en approvisionnement pour la période passée</li> <li>Enregistrer toutes les entreprises dans la base de données</li> <li>Parler de toute inquiétude ou défi ; et</li> <li>Si nécessaire, fournir des informations plus détaillées sur la raison pour laquelle une entreprise n'a pas été sélectionnée pour qu'une offre soit accordée (privée ou publique comme c'est approprié).</li> </ul>
<p><b>Exigences et Politiques d'Approvisionnement du Projet</b></p>	<p>Classifier et catégoriser les exigences d'approvisionnement du Projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Compiler une liste complète des exigences en approvisionnement existantes et prévues.</li> <li>Déterminer les exigences techniques minimum et préférées pour chaque article – standards et spécifications.</li> <li>Catégoriser chaque article selon les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Critique/Complexe – approvisionnement international et national de fournisseurs pré-agrérés.</li> <li>Non Critique/ Non Complexe – approvisionnement national et régional au travers de fournisseurs établis.</li> <li>Non Critique / Non Complexe – régional « mis de côté » avec une préférence locale pour les services</li> <li>Non Critique /Non Complexe – local « mis de côté » pour les biens à valeur ajoutée qui peuvent être produits localement.</li> </ul> </li> </ol> <p>Établir un processus pour prioriser l'approvisionnement local premièrement de l'ALDI, ensuite de l'ALII, et ensuite de l'ARI ;</p> <p>Développer un processus d'approvisionnement à trois paliers qui permet aux entreprises locales et régionales de postuler tout en maintenant l'intégrité et les conséquences des exigences en approvisionnement du Projet (c.à.d. processus compétitif).</p>
<p><b>Base de Données des Fournisseurs Locaux</b></p>	<p>Soutenir le comité technique d'Approvisionnement local (ou le groupe technique approprié) pour mener une enquête sur les entreprises locales pour établir une référence d'entreprises locales, leurs capacités, et les défis/opportunités. En tant qu'enquête d'approvisionnement technique, ce processus devrait impliquer l'approvisionnement du Projet, les contrats, et le personnel de relations avec la communauté.</p> <p>Établir une Base de Données de Fournisseurs Agrés</p>

Composant	Actions à mettre en œuvre
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Candidature demandée. Les entreprises locales doivent postuler pour être incluses.</li> <li>2. Chaque entreprise doit indiquer quels biens et services elle peut fournir et justifier qu'elle répond aux exigences nécessaires.</li> <li>3. Au minimum, les entreprises doivent être inscrites auprès des autorités locales et gouvernementales concernées.</li> <li>4. Les fournisseurs locaux doivent être inscrits au sein de la zone locale (ALDI, ALII, and ARI).</li> <li>5. Les fournisseurs locaux sont catégorisés selon leur capacité et leur expérience.</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un processus d'approvisionnement à trois paliers qui permet aux entreprises locales et régionales de postuler tout en maintenant l'intégrité et les résultats des exigences en approvisionnement du Projet (c.à.d. processus compétitif).</li> </ul>
<p><b>Faciliter l'Accès aux Services de Développement Technique et Financier d'Entreprise</b></p>	<p>Fournir des informations aux entreprises pour les aider à répondre aux exigences de capacité administrative et financière afin d'être agréées et incluses dans la Base de Données des Fournisseurs et d'améliorer leur capacité à être en compétition pour des contrats plus vastes et compliqués.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les fournisseurs de formations vocationnelles locales et régionales.</li> <li>2. Envisager l'appui aux entreprises techniques de recevoir l'accréditation nécessaire et les qualifications pour les biens et les services techniques.</li> </ol> <p>Soutenir le développement de partenariats entre les fournisseurs financiers et les entreprises locales – en particulier autour de la zone pour garantir le capital pour autoriser les entreprises locales à se qualifier pour des contrats de prestation plus vastes.</p>

#### 4.4 Plan de Gestion de l'afflux Migratoire

Perseus reconnaît que le Projet aura des impacts migratoires à la fois directs et indirects. Le Projet fera augmenter les tendances de migrations internes déjà existantes provenant de l'exploitation minière artisanale actuelles. Les facteurs du projet qui contribuent vers la croissance migratoire comprennent les employés du Projet provenant d'en-dehors des communautés locales, ainsi que les chercheurs d'emploi et les entrepreneurs qui fournissent des services à la mine et aux employés de la mine. Si elle n'est pas correctement gérée, une croissance migratoire rapide, ou afflux, a souvent pour conséquence une pression insoutenable sur les infrastructures et les services locaux, ce qui en retour peut avoir un impact sur la communauté et la santé individuelle, la cohésion sociale, et la croissance économique.

L'approche du Projet pour la gestion de ces impacts en matière d'afflux directs et indirects sera alignée de près sur les Plans de Gestion Sociale du Projet (SMPs). Ces plans contiennent tous des politiques et des activités qui sont conçues pour minimiser l'afflux et adresser les impacts de tout afflux pouvant prendre place. Les objectifs principaux du Plan de Gestion des Afflux sont pour :

- Minimiser les migrations internes directes et indirectes induites par le Projet ;
- Réduire les risques potentiels et améliorer les bénéfices de toute croissance de population ;
- Soutenir les gouvernements nationaux, régionaux, et locaux, aux côtés des communautés pour mieux planifier et gérer la croissance de la population dans les communautés proches ; et
- Augmenter la participation active de tous les groupes de participants – y compris les femmes, les entreprises, et la jeunesse – dans la planification et la gestion de la croissance de la population.

Comme noté dans les autres SMPs, le Projet minimisera l'afflux à travers les actions suivantes :

- Mettre en place et appliquer des lignes directives de recrutement local claires pour décourager les chercheurs d'emploi de déménager dans la région ;
- Gérer l'approche du Projet envers les logements des travailleurs de façon à minimiser l'impact d'un emploi rapide pendant la construction au travers de logements sur le site du camp pour minimiser le contact entre les employés temporaires et les communautés locales.

Les composants supplémentaires du Plan de Gestion des Afflux sont comme suit (voir Tableau 4-5) :

**Tableau 4-4 Composants Principaux et Activités Clés – Plan de Gestion de l’Afflux**

Composant	Actions à mettre en œuvre
<b>Impacts et Atténuation</b>	<p>Le Plan de Gestion de l’Afflux fait référence aux impacts de changement sur la population et la communauté identifiés dans la section d’évaluation de l’impact social. Les mesures d’atténuation suivantes doivent être envisagées dans ce plan de gestion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S’approvisionner en biens et services localement quand c’est possible ;</li> <li>• Soutenir le développement d’infrastructures et de services communautaires ;</li> <li>• Rester informé de l’immigration en cours ;</li> <li>• Superviser l’économie locale (les moyens d’existence) et la santé et consulter les communautés locales régulièrement ;</li> <li>• Travailler avec les forums de consultation de participants pour assurer une approche participative de la planification et de la prise de décision ;</li> <li>• Gérer toutes les opportunités d’emploi via les Bureaux d’Emploi hors site. Ne pas offrir d’emploi directement sur les sites du Projet ou dans les zones de travail ; et</li> <li>• Soutenir le développement durable de l’économie locale au travers du Plan de Participation à l’Économie Locale.</li> </ul>
<b>Communications</b>	<p>Consulter régulièrement avec les Comités de Consultation des communautés sur les problèmes de migration et sur la livraison des activités et</p>

Composant	Actions à mettre en œuvre
	engagements qui y sont liés. Plus précisément pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discuter des changements sur la croissance de la population locale, la santé et les changements sociaux, et le statut des services et infrastructures locaux.</li> <li>• Parler de toute inquiétude ou défi.</li> </ul>
<b>Plans de Développement Locaux</b>	Soutenir ces communautés locales qui seront le plus affectées par la croissance en mettant en place des Plans de Développement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer le Gouvernement National et Régional concerné et les ministères compétents.</li> <li>• Identifier les plans de développement des services et infrastructures locaux – en particulier sur la santé, l'eau et l'assainissement, et la police/sécurité.</li> <li>• Soutenir les communautés locales pour qu'elles supervisent la croissance de la population et les exigences pour les services et infrastructures locaux.</li> </ul> En conformité avec les engagements environnementaux du Projet pour assurer le reverdissement et les activités d'intensification agricoles, elles sont conçues de façon à maximiser la capacité des communautés locales à maintenir de façon durable l'accès aux ressources naturelles.

#### 4.5 Plan de Développement pour la Communauté

Le Plan de Développement pour la Communauté a pour but de réunir les communautés locales, le gouvernement, les entreprises, et autres actionnaires pour identifier les défis et les opportunités auxquels les communautés sont confrontées et de proposer des solutions pour les adresser d'une manière durable. En conséquence, le Plan de Développement pour la Communauté est lié de près aux, et permettra la mise en action des, autres Plans de Gestion Sociale du Projet.

En plus des engagements d'atténuation soulignés ci-dessus, le Projet s'engagera à une contribution financière annuelle vers les activités de développement de la communauté tel que requis par la législation, et à fournir l'expertise technique et de gestion pour guider les investissements si possible, et s'attendra à ce que ses partenaires fassent des contributions similaires (financières, en nature, ou autre).

Les objectifs du Plan de Développement de la Communauté sont de :

- Établir un forum et un processus mené par la communauté pour identifier, concevoir, mettre en œuvre et superviser les stratégies de développement de la communauté et ses activités ;
- Fournir un mécanisme global pour que le Projet réponde mieux et construise sur les bases des engagements d'atténuation sociale, tels que les améliorations des services et infrastructures locaux ;

- Soutenir le gouvernement local et régional pour mieux comprendre les moyens d'existence des foyers et préparer des politiques sur le long terme et des programmes qui renforcent les services du gouvernement ; et
- S'assurer que tous les groupes – y compris les femmes, les étrangers, les jeunes et autres groupes vulnérables et/ou marginalisés soient à même de participer pleinement dans la planification du développement et à ses bénéfices.

Les éléments importants du Plan de Développement pour la Communauté sont :

**Tableau 4-7 Éléments Principaux et Activités Clés – Plan de Développement pour la Communauté**

Élément	Actions à mettre en œuvre
<p><b>Impacts et Amélioration</b></p>	<p>Le Plan de Développement pour la Communauté fait référence aux impacts de changement pour la population et la communauté et aux impacts économiques et sur l'emploi identifiés dans la section d'évaluation de l'impact social. C'est une exigence obligatoire établie par le Code Minier de 2014. Les mesures d'amélioration suivantes doivent être reflétées dans ce plan de gestion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins de la communauté et les opportunités de développement</li> <li>• Définir une approche participative qui prend en compte les points de vue de tous les participants, y compris les catégories vulnérables</li> <li>• Travailler avec des forums de consultation permanents de participants locaux et régionaux pour assurer une approche participative à la prise de décision.</li> </ul>
<p><b>Communications</b></p>	<p>Établir un comité de Développement de la Communauté incluant des représentants du gouvernement régional et local ainsi que des représentants des communautés locales et si possible des représentants de groupes vulnérables et/ou marginalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des mises à jour régulières sur la planification et la mise en œuvre des activités de développement de la communauté</li> <li>• Parler de toute inquiétude ou défi et</li> <li>• Identifier toute inquiétude montante et les priorités futures.</li> </ul> <p>Des ateliers de travail pour la communauté réguliers présenteront les Plans de Développement local, les priorités de Développement, et réviseront toutes les actions et les contributions du Projet.</p>
<p><b>Plans de Développement Locaux</b></p>	<p>S'appuyer sur les Plans de Développement Local pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'administration régionale et locale pour identifier les priorités de développement de façon participative incluant les groupes vulnérables et/ou marginalisés</li> <li>• Identifier les ressources potentielles selon les priorités de développement – peut inclure les financements ainsi que les contributions en nature</li> <li>• Soutenir le gouvernement local pour établir des partenariats avec d'autres acteurs du développement et des affaires pour mettre en œuvre les priorités de développement et</li> <li>• Les zones d'intervention peuvent inclure les infrastructures, les améliorations de gouvernance locale, la gestion des ressources naturelles, la production agricole, la santé, l'éducation et la formation, la qualité de logement, l'eau et l'assainissement, et l'électricité, parmi</li> </ul>

Élément	Actions à mettre en œuvre
	<p>d'autres zones clés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les critères préférés clairs pour la contribution du Projet aux Plans de Développement Locaux.</li> <li>• Prioriser les interventions qui contribuent aux Objectifs de Gestion du Projet Social, et, en particulier, minimiser les impacts négatifs (c.à.d. arrivées, etc.)</li> <li>• Mettre en place un principe de partage des coûts pour éviter la dépendance sur le fond de développement communautaire et encourager la participation d'autres actionnaires</li> <li>• Prioriser le soutien pour ces interventions qui visent directement les groupes vulnérables et/ou marginalisés</li> <li>• Les communautés au sein du ALII et de l'ARI peuvent être la cible d'initiatives spécifiques mais ne seraient pas éligibles pour le soutien à la Planification du Développement local</li> </ul>

## 5 DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

Perseus s'occupera des dispositions organisationnelles pour entreprendre les activités exposées par la présente. Cela impliquera la création d'un Département Relations Communautaires, mené par un Gérant expérimenté, avec comme responsabilité principale la performance sociale solide et durable du Projet, ainsi que les engagements d'atténuation soulignés par la présente.

Plus précisément, le Département Relations Communautaires mènera la planification et l'application des zones du programme suivantes :

- Programme d'Engagement des Participants ;
- Programme de mise en œuvre des Moyens d'Existence ;
- Programme de Gestion des Migrations ; et
- Programme de Développement Communautaire.

De plus, le Département Relations Communautaires coordonnera les dimensions de l'engagement des participants aux Programmes de Recrutement et d'Approvisionnement local. La planification et l'application de ces programmes, cependant, seront la responsabilité primaire des Départements des Ressources Humaines et d'Approvisionnement.

Des arrangements organisationnels plus spécifiques pour le SEP et le FLRP sont fournis dans les sections concernées de chaque document distinct.

## 6 PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Un plan de travail et un calendrier à titre indicatifs pour une meilleure élaboration et l'application des programmes de gestion seront élaborés une fois que la monture finale du projet sera finalisée.



## 7 SUPERVISION ET COMPTE-RENDU

La supervision et l'évaluation ont les objectifs généraux suivants :

1. Supervision de situations spécifiques provenant de l'application, et de la conformité aux objectifs et aux méthodes détaillées dans les Plans de Gestion Sociale ;
2. Évaluation des impacts sur le moyen et long terme des SMPs sur les moyens d'existence des foyers affectés, l'environnement, les capacités locales, le développement économique, et l'installation.

La documentation de supervision et d'évaluation comprend :

- L'Évaluation de l'Impact Environnemental pour le Projet, y compris les informations de référence, l'évaluation de l'impact et les plans d'action présentés dans la présente ;
- Recensement National de 2014 ;
- Lois et réglementations ivoiriennes ; et
- Politiques de la Banque Mondiale et Standards de l'IFC applicables.

Le SMP sera un « document vivant », qui sera mis à jour régulièrement en utilisant les résultats des activités de supervision et d'évaluation. Par conséquent, les résultats des activités de supervision et d'évaluation serviront à guider la gestion adaptative du SMP et de l'environnement social de la zone du Projet.

L'identification, la supervision, et la participation de groupes vulnérables et marginalisés est une inquiétude particulière pour le Projet et toutes les activités de Supervision et d'Évaluation du Projet prioriseront l'inclusion et se focaliseront sur ces groupes.

### 7.1 Supervision

La supervision sera entreprise par Perseus mais en étroite collaboration avec les Comités de Consultation. Ensemble, le Projet et les Comités de Consultation participeront à la sélection, à la conception, et à l'application des méthodes et indicateurs de supervision.

Le but de la supervision est de fournir à Perseus, au Comité et aux autres participants des informations concises en temps voulu qui indiquent si les SMPs sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs.

La supervision sera basée sur un nombre d'indicateurs de performance clés, qui seront sous la forme de :

1. Simples observations d'inspection, fait/ pas fait, présent/ non présent, atteint/ non atteint ; etc. ;
2. Des index numériques facilement mesurables appropriés à l'analyse de tendance ; et

### 3. Des jugements collectifs des personnes affectées, révélés par des enquêtes socio-économiques.

En relation au point #3 ci-dessus, Perseus a l'intention de rendre participative une portion substantielle de la supervision : c.à.d. que les participants contribuent à déterminer ce qu'il est important de superviser, soit par eux-mêmes ou avec l'aide de la Société, ainsi que les méthodes diverses et les index choisis pour superviser.

La supervision sera liée aux enquêtes passées (informations de référence) mais n'utilisera pas les zones de contrôle. Là où des informations de références importantes ne sont pas disponibles mais qu'un sujet en particulier les exige, l'objectif sera d'identifier toutes les tendances émergentes, année après année.

La supervision est une activité sur le long-terme nécessaire et potentiellement sans fin. Perseus et le Comité définiront les points finals et les buts, qui une fois atteints permettront à la supervision de diminuer à un niveau moins élevé dans ces domaines, tout en maintenant l'attention sur d'autres zones moins accomplies.

Pendant que l'exercice de supervision spécifiera si l'application des SMP est dans les temps et a les conséquences prévues, les superviseurs éviteront l'évaluation. Perseus emploiera des experts indépendants pour l'évaluation.

Perseus supervisera à la fois les apports et les impacts, comme suit :

1. La supervision des apports établira si les politiques, procédures, taux, personnel et autres apports agréés ont été délivrés dans les temps et avec la qualité requise. Les exemples incluent :
  - Calendrier et application des accords négociés ;
  - Organisation des effectifs et exploitation ;
  - Budget des ressources utilisées dans les SMPs ;
  - Recrutement des travailleurs locaux ;
  - Nombre de plaintes enregistrées et nombre de plaintes résolues.
2. La supervision de l'impact couvrira :
  - Les structures sociales – par ex., groupes sociaux formels, réseaux de voisinage pour une aide réciproque, famille ;
  - Statut économique des foyers locaux, y compris les personnes vulnérables – par ex., propriété du bétail, emploi, entreprises non-agricole, atouts du foyer ;
  - Utilisation des terres – par ex., pousses et pâturages ;
  - Disponibilité des ressources naturelles – par ex., eau potable ;

- Coût du logement et autres essentiels dans la zone ;
- Accès et utilisation des installations publiques – par ex., approvisionnement en eau, assainissement, services de santé et d'éducation ;
- Emploi – par ex., perte et gain provenant du Projet, formation/amélioration des compétences ;
- Santé des personnes affectées par le projet et des communautés hôtes – par ex., nutrition des personnes vulnérables et des enfants en particulier, taux de mortalité des maladies prédominantes ;
- Perception publique du Projet – par ex., avis sur le Projet, prospects pour l'endroit et la communauté.

Les données de supervision seront analysées de façon continue par Perseus et le Comité pour s'assurer que :

- Les buts SMP sont respectés, et
- Aucun impact imprévu du Projet n'a émergé.

La supervision du Projet continuera pendant la durée de vie de la mine avec des rapports techniques à des fréquences diverses, ainsi qu'un rapport de supervision annuel publié publiquement. Les rapports dérogatoires, les manques dans les tâches substantielles, les conséquences négatives non-prévues, ou les tendances seront portées à l'attention du management du Projet quand ils deviennent apparents.

## 7.2 Évaluation

Le but général de l'évaluation est de porter à l'attention du Projet, du Comité Communautaire, et des autres participants les choses suivantes :

- Que les SMPs soient réalistes (pertinents, à la bonne taille, et risquent d'atteindre les buts appropriés, par des moyens proportionnels à ces buts), délivrés à temps, et de bonne qualité, et à un coût raisonnable ; et, si ce n'est pas le cas, de proposer des corrections de cap ;
- Tout risque ou problème émergent ou géré de façon inadéquate ; et,
- Tout changement nécessaire dans les SMPs pour mieux atteindre les buts du Projet.

Pour atteindre ce but pendant l'examen rapide exige un haut niveau d'expertise professionnelle en socio-économie, santé, et relocalisation.

Les efforts d'évaluation devraient couvrir la capacité organisationnelle, l'état des SMPs y compris les progrès avec l'application et le budget.

Les objectifs spécifiques d'évaluation doivent donner des évaluations de :

- Niveau de conformité dans l'application des SMPs avec les lois et réglementations appropriées, et les politiques internationales de protection concernées ;
- L'impact des SMPs sur le revenu et le standard de vie/le bien-être ;
- Les actions entreprises suite à la supervision pour améliorer l'impact des SMPs et pour atténuer tous les impacts négatifs.

L'évaluation n'est pas principalement un effort d'évaluation sur papier. La majeure partie du temps d'une mission d'évaluation sera dans les communautés locales, observant comment les personnes affectées s'en sortent, en termes de productivité, de santé, de vision du présent et du futur, et de la force de leurs structures sociales.

Des experts indépendants avec une expérience en application des SMPs feront l'évaluation. Le but approximatif de chaque mission d'évaluation est un rapport de la plus haute qualité, fourni dans une ébauche unifiée avant de quitter le terrain. Chaque ébauche sera fournie au Projet et le rapport final pourra être communiqué aux parties prenantes.

Pour commencer, le Projet a planifié une mission indépendante d'évaluation durant les 12 premiers mois.

De plus, le Projet anticipe d'entreprendre des évaluations régulières tous les cinq ans, commençant dans la cinquième année suivant le début de la construction.